



# Mairie d'Avelin

## *GUIDE DES FUTURS EPOUX*

### OÙ S'ADRESSER ?

*A la Mairie du lieu de célébration.*

**Important : le mariage doit être célébré dans la commune où l'un des époux ou l'un de leurs parents à son domicile ou sa résidence**

*Le mariage civil ne pourra être célébré qu'après 10 jours de publication des bans dans les communes respectives de domicile ou résidence des futurs époux.*

**DOSSIER A RETOURNER EN MAIRIE**  
**(au plus tard 1 mois avant la date / 2 mois souhaités)**

Mariage de M. \_\_\_\_\_

avec M. \_\_\_\_\_

prévu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

# **PIÈCES A FOURNIR**

## **Dossier à déposer au moins 1 mois avant la date du mariage**

### **1- Copie intégrale de l'acte de naissance:** de l'époux(se) 1 de l'époux(se) 2

Comprenant toutes les mentions marginales, à réclamer dans la commune du lieu de naissance et délivré, depuis moins de trois mois à la date du mariage, pour une personne née en France, Toutes les personnes de Nationalité Française, nées à l'Etranger ou ayant acquis la Nationalité Française, doivent demander leur acte de naissance au Ministère des Affaires Etrangères - Service Central de l'Etat Civil - 44941 NANTES Cedex 09. *Durée de validité de ces actes : 6 mois*

### **2- Si l'un ou les deux époux sont étrangers :**

- acte de naissance plurilingue (ou en langue étrangère accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté).
- titre de séjour éventuel
- certificat de coutume délivré par le Consulat
- certificat de célibat (ou capacité matrimoniale)

*Les actes en langues étrangères doivent être visés par l'Autorité Etrangère compétente et accompagnés de leur traduction, par un traducteur assermenté. Demander la liste en mairie si nécessaire. Durée de validité de ces actes : 6 mois*

### **3-Copie pièces d'identités :**

- de l'époux(se) 1  de l'époux(se) 2  de tous les témoins

### **4- Justificatif de domicile / résidence :** de l'époux(se) 1 de l'époux(se) 2

### **5-Si l'un des époux est veuf :**

- acte de décès du précédent conjoint

### **6-Si l'un ou les deux époux est/sont divorcés**

- acte de naissance portant la mention du divorce le cas échéant
- ou copie intégrale de son acte de mariage, avec mention de divorce le cas échéant.

### **7-Si les époux ont dressé un contrat de mariage chez le Notaire :**

- Le certificat du Notaire qui a rédigé le contrat au plus tard 1 semaine avant le mariage.

### **8-Si les époux ont eu des enfants communs :**

- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (pour chacun des enfants).
- Copie du livret de famille (si établi après 2006, l'original sera nécessaire pour l'apposition de la mention marginale du mariage).

# A - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ÉPOUX(SE) 1

NOM : \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_ (Tous les prénoms)

Date de naissance : / / / / Lieu : \_\_\_\_\_ (Département)

Nationalité (au moment du mariage) : \_\_\_\_\_

Profession (libellé exact qui figurera dans l'acte de mariage) : \_\_\_\_\_

Activité de l'établissement : \_\_\_\_\_ est-il salarié ? oui  non

Célibataire  Veuf(ve)  depuis le : / / / / Divorcé(e)  depuis le : / / / /

PACSE  depuis le : / / / /

Domicilié(e) à : \_\_\_\_\_ (Adresse complète)

Résident(e) à \_\_\_\_\_ depuis au moins un mois.

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / Portable : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

Fil de (Nom et tous les prénoms du père) : \_\_\_\_\_

Profession du père : \_\_\_\_\_ père décédé

Domicile du père : \_\_\_\_\_ (Adresse complète)

Et de (Nom de jeune fille et tous les prénoms de la mère) : \_\_\_\_\_

Profession de la mère : \_\_\_\_\_ mère décédée

Domicile de la mère : \_\_\_\_\_ (Adresse complète)

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ (Nom et prénoms)

Né(e) le \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ département : \_\_\_\_\_

certifie sur l'honneur,

être PACSE(e)

être célibataire  ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du \_\_\_\_\_ / depuis le décès de mon conjoint en date du \_\_\_\_\_

être domicilié (e) à \_\_\_\_\_

résider ou avoir résidé sans interruption dans la commune d'Avelin depuis le \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_

OU

Avoir un de nos parents qui à son domicile ou sa résidence dans la commune d'Avelin depuis le \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_

### Preuve du domicile ou de la résidence:

Titre de propriété  Certificat d'imposition ou de non-imposition  Quittance de loyer

Quittance d'assurance du logement  Quittance d'électricité  Quittance de téléphone

Autre  : \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende, le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende. Est puni par des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent.

## B - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ÉPOUX(SE) 2

NOM : \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_ (Tous les prénoms)

Date de naissance : / / / / Lieu : \_\_\_\_\_ (Département)

Nationalité (au moment du mariage) : \_\_\_\_\_

Profession (libellé exact qui figurera dans l'acte de mariage) : \_\_\_\_\_

Activité de l'établissement : \_\_\_\_\_ est-il salarié ? oui  non

Célibataire  Veuf(ve)  depuis le : / / / / Divorcé(e)  depuis le : / / / /

PACSEE  depuis le : / / / /

Domicilié(e) à : \_\_\_\_\_ (Adresse complète)

Résident(e) à \_\_\_\_\_ depuis au moins un mois.

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / Portable : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

Fil \_\_\_\_\_ de (Nom et tous les prénoms du père) : \_\_\_\_\_

Profession du père : \_\_\_\_\_ père décédé

Domicile du père : \_\_\_\_\_ (Adresse complète)

Et de (Nom de jeune fille et tous les prénoms de la mère) : \_\_\_\_\_

Profession de la mère : \_\_\_\_\_ mère décédée

Domicile de la mère : \_\_\_\_\_ (Adresse complète)

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_  
(Nom et prénoms)

Né(e) le \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ département : \_\_\_\_\_

certifie sur l'honneur,

être PACSE(e)

être célibataire  ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du \_\_\_\_\_ / depuis le décès de mon conjoint en date du \_\_\_\_\_

être domicilié (e) à \_\_\_\_\_

résider ou avoir résidé sans interruption dans la commune d'Avelin depuis le \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_

OU

Avoir un de nos parents qui à son domicile ou sa résidence dans la commune d'Avelin depuis le \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_

#### Preuve du domicile ou de la résidence:

Titre de propriété  Certificat d'imposition ou de non-imposition  Quittance de loyer

Quittance d'assurance du logement  Quittance d'électricité  Quittance de téléphone

Autre  : \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende, le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende. Est puni par des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent.

# C - RENSEIGNEMENTS COMMUNS aux ÉPOUX(SE) et à la CEREMONIE CIVILE

## La liste des témoins (18 ans révolus) :

Indiquer leurs noms, prénoms, professions et adresses (fournir copie carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

### 1<sup>er</sup> Témoin (obligatoire)

NOM Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

### 2<sup>ème</sup> Témoin (obligatoire)

NOM Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

### 3<sup>ème</sup> Témoin (facultatif)

NOM Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

### 4<sup>ème</sup> Témoin (facultatif)

NOM Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

## Si enfants en commun :

Produire une copie intégrale de l'acte de naissance de ces enfants, qui doivent avoir été reconnus par leur père et mère (la mention de nom de la mère dans l'acte suffit).

Depuis le 1er juillet 2006, le mariage n'a plus d'effet sur le nom de famille des enfants : la légitimation n'existe plus.

Si existence d'un livret de famille commun, le présenter à l'Officier de l'Etat Civil.

Nombre d'enfants communs : |\_\_\_\_|

\_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Futur domicile conjugal : \_\_\_\_\_

(adresse complète)

Contrat de mariage :  Il n'existe pas de contrat de mariage

Il existe un contrat de mariage qui a été / sera signé le

chez Maître \_\_\_\_\_

Notaire à \_\_\_\_\_

(adresse complète)

Cérémonie religieuse:  oui en date du \_\_\_\_\_  non

Echange des alliances en mairie :  oui  non